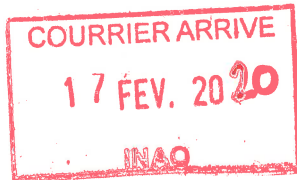


Arreau, le 04/02/2020

Le Président de la Communauté de
communes Aure Louron

à

Madame la Déléguée Territoriale
INAO
DT Occitanie - Site de Toulouse
76, allée Jean Jaurès
31000 Toulouse



Lettre recommandée avec AR N° 1A 183 692 2734 1

**Objet : Transmission pour avis du projet de plan local d'urbanisme intercommunal
valant SCoT de la Communauté de Communes Aure et Louron arrêté le 7 janvier 2020.**

Pièces jointes :

- 1 cd-rom comportant l'ensemble des pièces du dossier de PLUi valant SCoT arrêté
- La délibération d'arrêt du PLUi valant SCoT

Madame la Déléguée Territoriale,

Je vous informe que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant SCoT de la communauté de communes Aure et Louron a été arrêté le 7 janvier 2020 par délibération du conseil communautaire.

Dans le cadre de votre association à l'élaboration de ce document d'urbanisme, et conformément à l'article R153-6 du code de l'urbanisme, je vous transmets ci-joint le dossier du projet de PLUi arrêté, afin que vous me fassiez connaître votre avis.

Je vous rappelle que cet avis devra me parvenir **au plus tard trois mois** suivant la présente transmission du dossier. Passé ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Déléguée Territoriale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Communauté de
communes AURE LOURON,

Philippe CARRERE